

PRÉFECTURE

DE

L'ALLIER

République Française

2°

Division

BUREAU
Bureau
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
AGRICOLE
DES SURSIS

11 DEC 1918

1 DEC 1918

haus m. M. o. la P

Moulins, le



à me retourner

Le Préfet de l'ALLIER
à Monsieur le Maire de St-Prix,

Le Gouvernement vient de décider que tous les Alsaciens-Lorrains dépendant de l'autorité militaire seraient, à partir du 15 décembre courant, relevés de leur emploi à l'intérieur, pour être rapatriés en Alsace-Lorraine.

Votre commune possédant une équipe d'Alsaciens-Lorrains à titre agricole, je vous prie d'en aviser les employeurs et de me faire savoir par courrier, s'il y aura urgence et nécessité à remplacer cette main-d'œuvre pour que des dispositions nouvelles puissent être prises en conséquence.

A ce sujet, vous auriez à me faire part des desiderata des employeurs.

POUR LE PRÉFET :
Le Secrétaire Général délégué,

transmis
Le sous-Préfet
A. de la Roche

ind. can.
Les deux soldats Alsaciens employés à St Prix peuvent être rapatriés maintenant sans inconvénient
Le Maire de St Prix
A. de la Roche